PLU approuvé par délibération
du conseil municipal du 8 juillet 2025
Le Maire,
Eric GARION

PLU

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME D'URIMÉNIL

RAPPORT DE PRÉSENTATION
TOME 2 / ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Uriménil

Commune de Uriménil

Bureau d'études :
Nord-Est Géo Environnement
123 rue Mac Mahon
54000 Nancy
nege.associes@gmail.com

ECOLOR
7 Place Albert Schweitzer
57930 Fénétrange
visconti.jean-david@be-ecolor.fr

SOMMAIRE

MILIEU PHYSIQUE P /2

1.1 CONTEXTE GÉOLOGIQUE P / 3
1.2 HYDROGÉOLOGIE P / 3
1.3 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE P / 4
1.4 CONTEXTE PÉDOLOGIQUE P / 4
1.5 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE P / 5

MILIEU NATUREL P /7

2.1 ESPACES NATURELS REMARQUABLES P / 8
2.2 DIVERSITÉ DES HABITATS BIOLOGIQUES P / 12
2.3 ZONES HUMIDES P / 14
2.4 FAUNE ET FLORE LOCALE P / 16
2.5 LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE P / 18

CONTEXTE PAYSAGER P /23

RISQUES P /25

2.1 RISQUES NATURELS P / 26
2.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES P / 28

CLIMAT P /31

2.1 CLIMAT P / 32
2.2 POTENTIEL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES P / 33

1

MILIEU PHYSIQUE

1.1 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Le contexte géologique de la commune est peu diversifié. On recense une couche géologique dominante ainsi que deux couches géologiques dans les fonds de vallées.

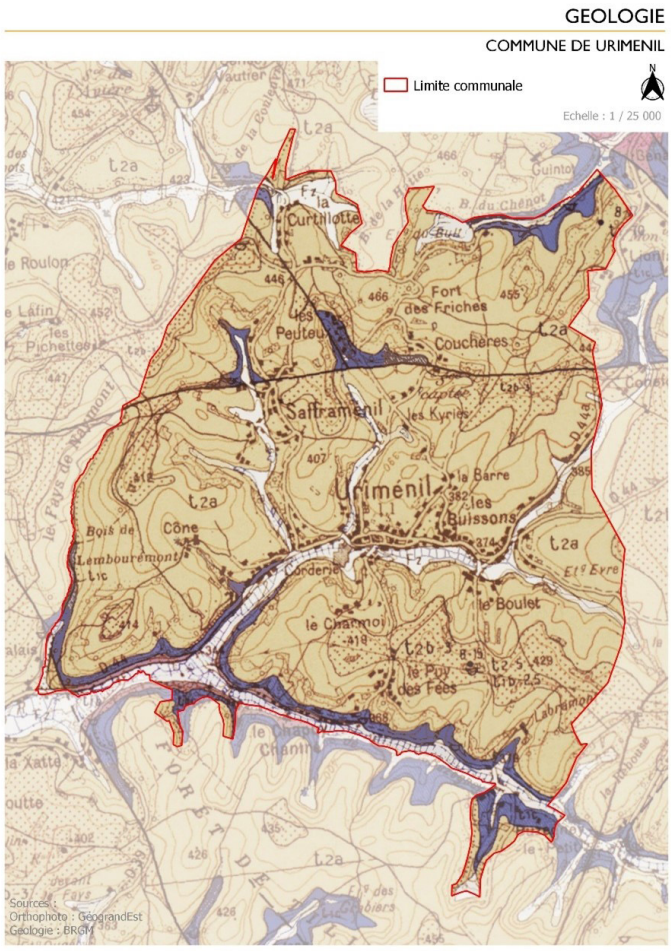
Ces couches géologiques font parties du Buntsandstein supérieur.

T2a : Couches intermédiaires. Elles affleurent très largement sur toute leur épaisseur (45-50 m en moyenne), dans la zone comprise entre Epinal et toute la bordure sud de la feuille, où dominent les bas plateaux boisés entaillés de profonds vallons. Deux ensembles superposés peuvent y être distingués, entre lesquels il n'est cependant jamais possible de placer une limite franche.

T2b : Grès à Voltzia. Largement dégagé par l'érosion, surtout dans le quart sud-ouest de la feuille, il se traduit par une morphologie mollement ondulée, couverte principalement de prairies, dont l'enveloppe, correspond sensiblement, entre Vioménil et Escles et plus particulièrement, à la surface structurale du toit du Buntsandstein.

T1c : Conglomérat principal et zone-limite violette. Au-dessus du grés Vosgien, le passage du conglomérat principal (bien exposé dans la falaise surplombant la D4 entre Uriménil et Uzemain, et sous la passerelle du château d'Epinal) s'effectue très brutalement par un enrichissement en galets d'assez grande taille, mais la matrice gréseuse conserve les mêmes caractères pétrographiques que la Haute-Marne.

T1b : Grès Vosgien. Cette formation n'affleure largement qu'au niveau du horst d'Epinal, à l'Est de la faille transversale Les Forges – Dounoux, à la faveur des profondes entailles creusées par la Moselle et ses affluents locaux. Entre ce secteur et la limite sud de la feuille, elle ne réapparait qu'en huit petites boutonnières dues au jeu de l'érosion régressive sur des escarpements de faille.



Carte 1 : Contexte Géologique - Réalisation Écolor

1.2 HYDROGÉOLOGIE

Source : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

La commune d'Uriménil est principalement établie sur des Grès localisés dans le Nord du bassin (très importants dans le bassin Rhin Meuse).

- Sièges d'une nappe continue exploitée le plus souvent par captage de sources (quelques litres/sec) dans sa partie libre correspondant à la zone d'affleurement des grés. L'exploitation par forage est encore peu fréquente et les débits obtenus sont d'une importance relative (quelques dizaines de m3/heure).
- La profondeur de la nappe (quelques dizaines de m. à plus de 100 m dans certains secteurs) favorise une bonne protection naturelle et une bonne qualité des eaux qui sont toutefois agressives.

Nature	Dénomination	Classification	Type de système	Type lithologique
Sous aquifère aquifère	Grès du Trias inférieur du Sud-Ouest	Aquifères continus	Libre	Roche détritique poreuse /

Tableau 1 : Types d'aquifères à Uriménil - Réalisation Écolor

1.3 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE, RELIEF

Le relief de la commune est très facilement discernable. Les altitudes déclinent du Nord vers le Sud (altitude la plus haute est de 458 m au niveau du fort des friches, altitude la plus basse 342 m au niveau de la confluence entre le ruisseau du Côney et celui du Calais).

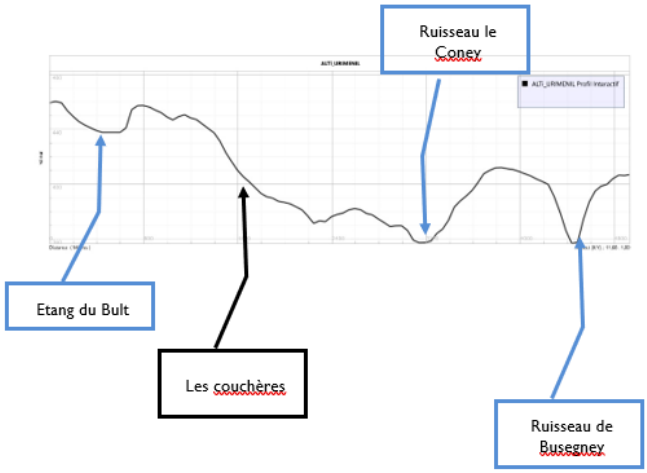
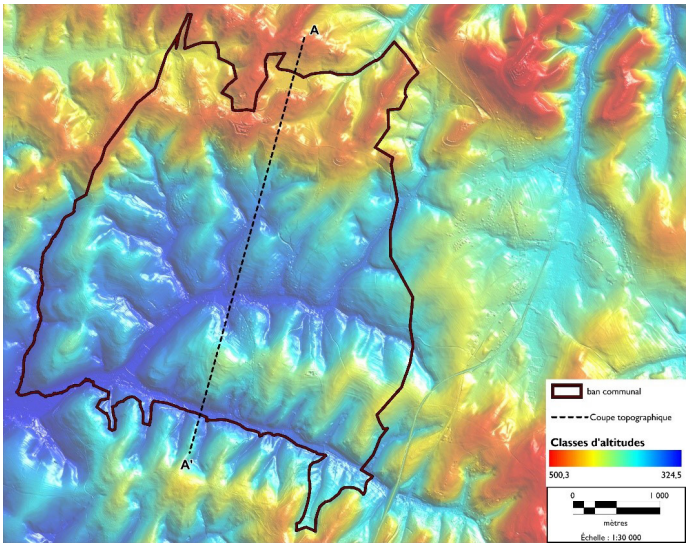


Figure 1 : Coupe topographique AA' - Réalisation Écolor



Carte 2 : Contexte topographique - Réalisation Écolor

1.4 CONTEXTE PÉDOLOGIQUE

La commune s'inscrit dans la région naturelle dite de la « Vôge » qui correspond à une région accidentée malgré la faiblesse de ses altitudes du fait d'une fracturation du substrat gréseux par des failles nombreuses. C'est une région assez boisée. Les sols sont voisins de ceux rencontrés dans la Montagne Vosgienne gréseuse : ce sont des sols sableux acides, chimiquement pauvres, généralement assez bien drainés, parfois légèrement hydromorphes.

Le référentiel régional pédologique de Lorraine présente des ensembles pédologiques plus ou moins homogènes appelés Unités cartographique de Sols (UCS). Une UCS peut comprendre un ou plusieurs polygones ou plages cartographiques présentant des caractéristiques homogènes. La taille de ces plages cartographiques (superficie, forme) et donc des UCS dépend de l'échelle de représentation de la carte.

Les UCS sont constituées par un ou plusieurs types de sols ou Unités Typologiques de Sols (UTS). Leur nombre est fonction de la complexité du milieu et de l'échelle de représentation de la carte.

Le ban communal est situé sur 9 seule UCS (Unité Cartographique des Sols) :

6101 - Collines sous-vosgiennes forestières, de pente faible, sur grès argileux du Bundsandstein: sols sablo-limoneux à limono-sablo-argileux, parfois plus argileux en profondeur, généralement sains, acides

1318 - Voge, petites vallées humides en prairie: sols limono-sableux à argileux à sableux, hydromorphes, acides

7104- Rebord de plateau et versants abrupts forestiers sur grès (Bundsandstein): sols sablo-limoneux, sains, peu profonds, acides

6104 - Collines sous-vosgiennes forestières du secteur d'Uxegney, de pente modérée sur grès du Bundsanstein: sols limono-argilo-sableux, à sableux, parfois caillouteux, sains, profonds, acides ou faiblement acides

6402- Versants et sommets aplanis, forestiers, sur conglomérat et grès intermédiaire du Bundsandstein: sols sablo-limoneux à sableux, sains, très acides, souvent podzolisés, à moder ou mor

7101 - Relief fortement vallonné, sous prairie, sur grès (Bundsandstein) et colluvions: sols sableux à sablo-argileux, parfois caillouteux, parfois hydromorphes, de profondeur variable, acides

7203 - Versants courts pentus, forestiers sur grès du Bundsandstein et placages de limons: sols limono-sableux à limono-argilo-sableux, généralement sains, acides

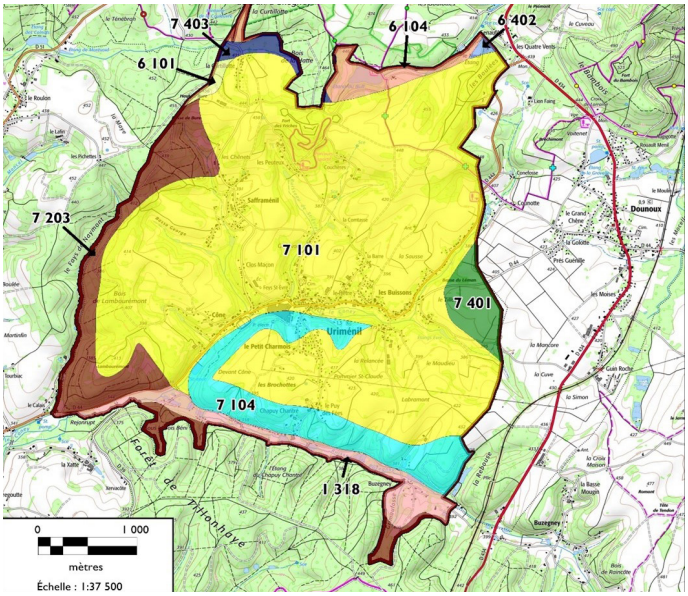
7401 - Zones planes et pentes faibles agricoles issus des recouvrements glaciaires: sols sableux à sablo-limoneux, parfois caillouteux, sains, moyennement profonds, acides

7403 - Vallons très humides du plateau forestier gréseux, sur alluvions récentes: sols tourbeux (organiques) ou limono-sableux hydromorphes

Unités cartographiques des Sols
Source : RRP

- 1318 - Voge, petites vallées humides en prairie: sols limono-sableux à argileux
- 6101 - Collines sous-vosgiennes forestières, de pente faible, sur grès argileux
- 6104 - Collines sous-vosgiennes forestières du secteur d'Uxegney, de pente
- 6402 - Versants et sommets aplanis, forestiers, sur conglomérat et grès
- 7101 - Relief fortement vallonné, sous prairie, sur grès (Bundsandstein)
- 7104 - Rebord de plateau et versants abrupts forestiers sur grès (Bundsandstein)
- 7203 - Versants courts pentus, forestiers sur grès du Bundsandstein et placages
- 7401 - Zones planes et pentes faibles agricoles issus des recouvrements glaciair
- 7403 - Vallons très humides du plateau forestier gréseux, sur alluvions récentes

Figure 2 : Légende contexte pédologique - Réalisation Écolor



Carte 3 : Contexte pédologique - Réalisation Écolor

1.5 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le territoire communal se situe en tête de deux bassins versants distincts. Une partie au nord appartient au bassin versant de la Moselle pour environ 10% du territoire et le reste appartient au bassin versant de la Saône. Plusieurs cours d'eau et ruisseaux sont présents sur le territoire communal de URIMENIL.

Tout d'abord le Côney, qui prend sa source dans la commune de Dounoux, commune limitrophe de Uriménil et qui se jette dans la Saône à Corre dans la Haute-Saône.

Le ruisseau de Buzegney, constitue la limite Sud du ban communal tandis que le ruisseau du Calais constitue la limite la limite Ouest du ban. Tous les deux sont des affluents du Côney.

Le ruisseau de l'Etranglieux, situé à l'extrémité Nord-Est de la commune est quant à lui un affluent de la Moselle.

29 obstacles à l'écoulement sont recensés sur les différents cours d'eau de la commune :

- 9 barrages ;
- 4 buses ;
- 1 grille de pisciculture ;
- 4 radiers de pont ;
- 11 seuils en rivière.

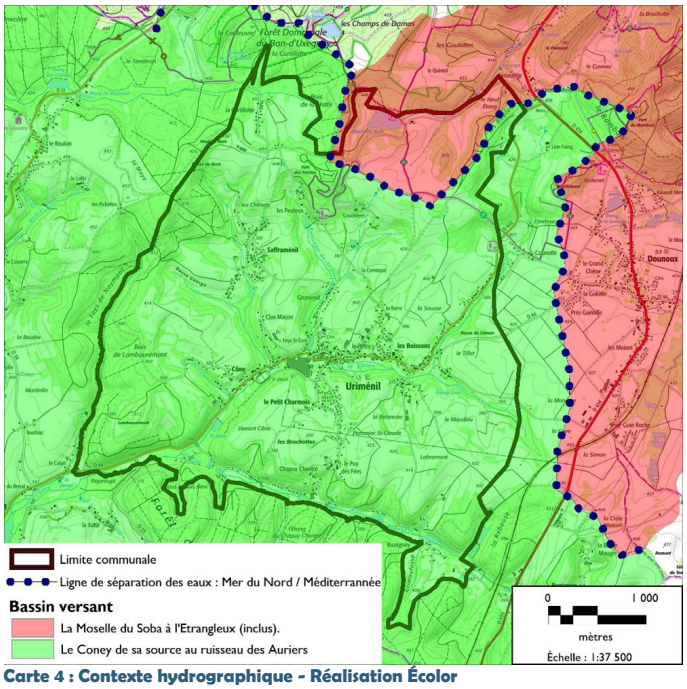
Il est à noter que plusieurs obstacles à l'écoulement ont été supprimés suite aux travaux de renaturation du Côney.

Selon des stations situées sur la commune de Uriménil, la qualité physico-chimique du Côney de 2013 à 2015, est considérée comme bonne et très bonne hormis au niveau des polluants spécifiques qui est quant à elle mauvaise.

Au niveau de la biologie, en 2022, les invertébrés benthiques sont classés bon état alors que les diatomées en état moyen de 2013 à 2015. Ceci explique l'état écologique moyen de 2013 à 2015 puis bon en 2022.

L'état chimique du cours d'eau est considéré comme bon de 2013 à 2015.

Etat des cours d'eau Le Côney à Uriménil code station 06091110 (publication le 22 septembre 2021 pour les années 2015-2014-2013) et code station 06001312 (publication le 22 juin 2022 pour l'année 2022).



Carte 4 : Contexte hydrographique - Réalisation Écolor

HYDROGRAPHIE DE SURFACE

COMMUNE DE URIMENIL

	2022	2015	2014	2013
Physico-chimie				
Bilan de l'oxygène		TBE	TBE	TBE
Température		TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés		BE	BE	BE
Nutriments phosphorés		TBE	TBE	TBE
Acidification		BE	BE	BE
Polluants spécifiques		MAUV	MAUV	MAUV
Biologie				
Invertébrés benthiques	BE			
Diatomées		MOY	MOY	MOY
Macrophytes				
Poissons				
Hydromorphologie				
Pressions Hydromorphologiques				
Etat écologique	BE	MOY	MOY	MOY
Potentiel écologique				
ETAT CHIMIQUE		BE	BE	BE

ETAT ÉCOLOGIQUE

- TBE — Très bon état
- BE — Bon état
- MOY — Etat moyen
- MED — Etat médiocre
- MAUV — Etat mauvais
- IND — État indéterminé: absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie).
- NC — Non concerné

ETAT CHIMIQUE

- BE — Bon état
- MAUV — Non atteinte du bon état
- IND — Information insuffisante pour attribuer un état

ruisseau de l'étranglieux

ruisseau du calais

le coney

ruisseau de buzegney

N

- Limite communale
- Surface en eau
- Cours d'eau
- Zone hydrographique
- Obstacle à l'écoulement

Echelle : 1 / 25 000

Sources :
Orthophoto : GeograndEst
Hydrographie : BD Hydro

Carte 5 : Contexte hydrographique - Réalisation Écolor

2 MILIEU NATUREL

2.1 ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), lancé en 1982 par le ministère chargé de l'environnement, a pour objectif de mieux connaître le patrimoine naturel, grâce à un inventaire cartographié des richesses écologique, faunistique et floristique.

L'inventaire ZNIEFF constitue une base scientifique majeure de la politique de protection de la nature et est consulté lors de projets d'aménagement du territoire, ainsi que dans certains projets de création d'espaces protégés. Une modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1995, sur la base d'une méthode proposée par le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Institut Français de l'Environnement, afin de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I (secteurs de grand intérêt confirmé biologique ou écologique) ;
- Les ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes).

Deux ZNIEFF sont présentes sur le ban communal. Il s'agit d'une ZNIEFF de type l'étang du Bult à Uriménil (FR410030227) et une ZNIEFF de type 2 Voge et Bassigny (FR410030456).

Dans les 5 km qui entourent la zone d'étude se trouvent 10 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II.

ZNIEFF de type 1

ETANG DU BULT A URIMENIL (FR410030227)

La ZNIEFF «Etang du Bult à Uriménil» englobe l'étang situé au Nord de la commune ainsi que les milieux humides et forêts attenants.

9 d'habitats déterminants renseignés :

- C1.1 : Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents
- C3.414 : Gazons riverains à Baldellia
- C3.511 : Communauté naines des eaux douces à Eleocharis
- C3.513 : Communauté naines à Jonc des crapauds
- D5.3 : Zones marécageuses dominées par Juncus effusus ou d'autres grands Juncus
- G1.82 : Hêtraies-chênaies acidophiles atlantiques
- F9.21 : Saussaies marécageuses à Saule cendré
- G1.513 : Boulaies marécageuses m éso-acidophiles
- Tapis de nénuphars

18 Espèces déterminantes :

- Amphibiens
- Crapaud commun (Bufo bufo)
- Grenouille rousse (Rana temporaria)

Mammifères

- Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)
- Grand murin (Myotis myotis)
- Murin à moustaches (Myotis mystacinus)

Phanérogames

- Bouleau blanc (Betula pubescens)
- Laîche souchet (Craex bohemica)
- Potentille des marais (Comarum palustre)
- Elatine à six étamines (Elatine hexandra)
- Scirpe à inflorescence ovoïde (Eleocharis ovata)
- Gnaphale jaunâtre (Gnaphalium luteoalbum)
- Ecuelle d'eau (Hydrocotyle vulgaris)
- Jonc de Gérard (Junus gerardi)
- Léersie faux riz (Leersia oryzoides)
- Potamot à feuille de renouée (Potamogeton polygonifolius)
- Potentille tormentille (Potentilla erecta)
- Sureau à grappes (Sambucus racemosa)
- Myrtille (Vaccinium myrtillus)

ZNIEFF de type 2

VOGE ET BASSIGNY (410030456)

La ZNIEFF de type 2 « Voge et Bassigny » d'une surface de 142 684 ha chevauche trois départements qui sont les Vosges, la Haute-Marne et la Haute-Saône.

316 espèces déterminantes y sont répertoriées ainsi que 7 habitats déterminants.

316 espèces déterminantes, dont :

- 13 Amphibiens
- 8 Arachnides
- 8 Coléoptères
- 6 Hémiptères
- 37 Lépidoptères
- 71 Autres insectes
- 3 Lichens
- 24 Mammifères
- 20 Odonates
- 16 Oiseaux
- 10 Reptiles
- 12 Poissons
- 20 Orthoptères
- 231 Phanérogames
- 21 Ptéridophytes

Carte 6 : ZNIEFF sur la commune - Réalisation Écolor

COMMUNE DE URIMENIL

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Limite communale

Inventaires patrimoniaux

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

ENS

ENS

ID	NOM ZNIEFF 1
410030227	ETANG DU BULT A URIMENIL
410030228	ETANG DES COLNOTS ET TOURBIERE DE MOREVOID A UZEMAIN
410030492	ETANG DU RIEFAING A EPINAL

ID	NOM ZNIEFF 2
410030456	VOGE ET BASSIGNY



Echelle : 1/33 000

Souces :
Orthophoto et zonages WMS Geograndest

Limite communale

Inventaires patrimoniaux

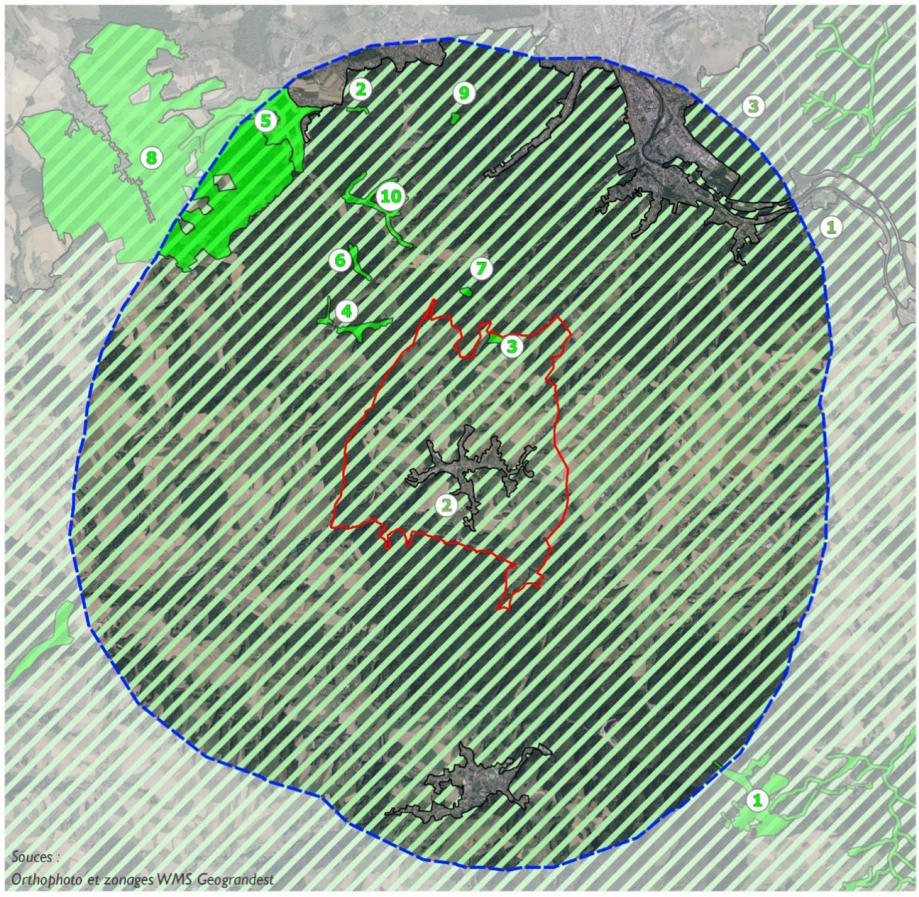
ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

tampon de 5 km autour de la commun

N°	ID	NOM ZNIEFF TYPE 1
1	410030501	PRAIRIES VERS LE MILIEU DU MONDE
2	410010391	ETANG DE LA COMTESSE AUX FORGES
3	410030227	ETANG DU BULT A URIMENIL
4	410030228	ETANG DES COLNOTS ET TOURBIERE
5	410030253	RESERVOIR DE BOUZEY
6	410030229	SOURCE DE L'AVIERE A RENAUVOID
7	410030492	ETANG DU RIEFAING A EPINAL
8	410015892	GITES A CHIROPTERES DE GIRANCOU
9	410015891	POUDRIERE D'OLIMA AUX FORGES
10	410030230	RUISSEAU DU VILLAGE A RENAUVOID

N°	ID_MNHN	NOM ZNIEFF TYPE 2
1	410030449	VALLEE DE LA MOSELLE DE LA SOURC
2	410030456	VOGE ET BASSIGNY
3	410030548	FORETS D'EPINAL ET DE TANNIERES



Echelle : 1/90 000

Carte 7 : ZNIEFF - Réalisation Écolor

Milieux naturels d'engagement européens et internationaux : ZPS, ZSC

Dans les 5 km autour du projet se trouvent un site Natura 2000, directive Habitat (ZSC) : Gîtes à chiroptères autour d'Epinal.

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR4100245 – GITES CHIROPTERES AUTOUR D'EPINAL

Le site Natura 2000 est composé de 4 sites d'hibernation pour les chiroptères sur les communes de Dignonville, Dogneville, Les Forges et Girancourt dans le département des Vosges.

Il s'agit d'anciens ouvrages militaires et plus précisement du fort de Dogneville, du fort de Longchamp, du fort de Girancourt et de la poudrière d'Olima.

Le vandalisme, la rénovation et l'ouverture au public des différents sites militaires sont des menaces pour les espèces présentes.

Les espèces d'intérêt communautaires sont des espèces de chiroptères relevant de la directive Habitat Faune Flore :

- Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
- Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

Le site a été désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation en septembre 2008.

Un DOCOB est en cours de validité depuis le 12 mars 2012.

La poudrière d'Olima a été achetée par le Conservatoire des Sites Lorrains dans le cadre du projet LIFE et a été sécurisée (grilles). Le fort de Longchamp a été acheté par la commune de Dignonville et un bail de 18 ans a été signé avec le CSL ; il a été sécurisé

Limite communale

Tampon de 10 km

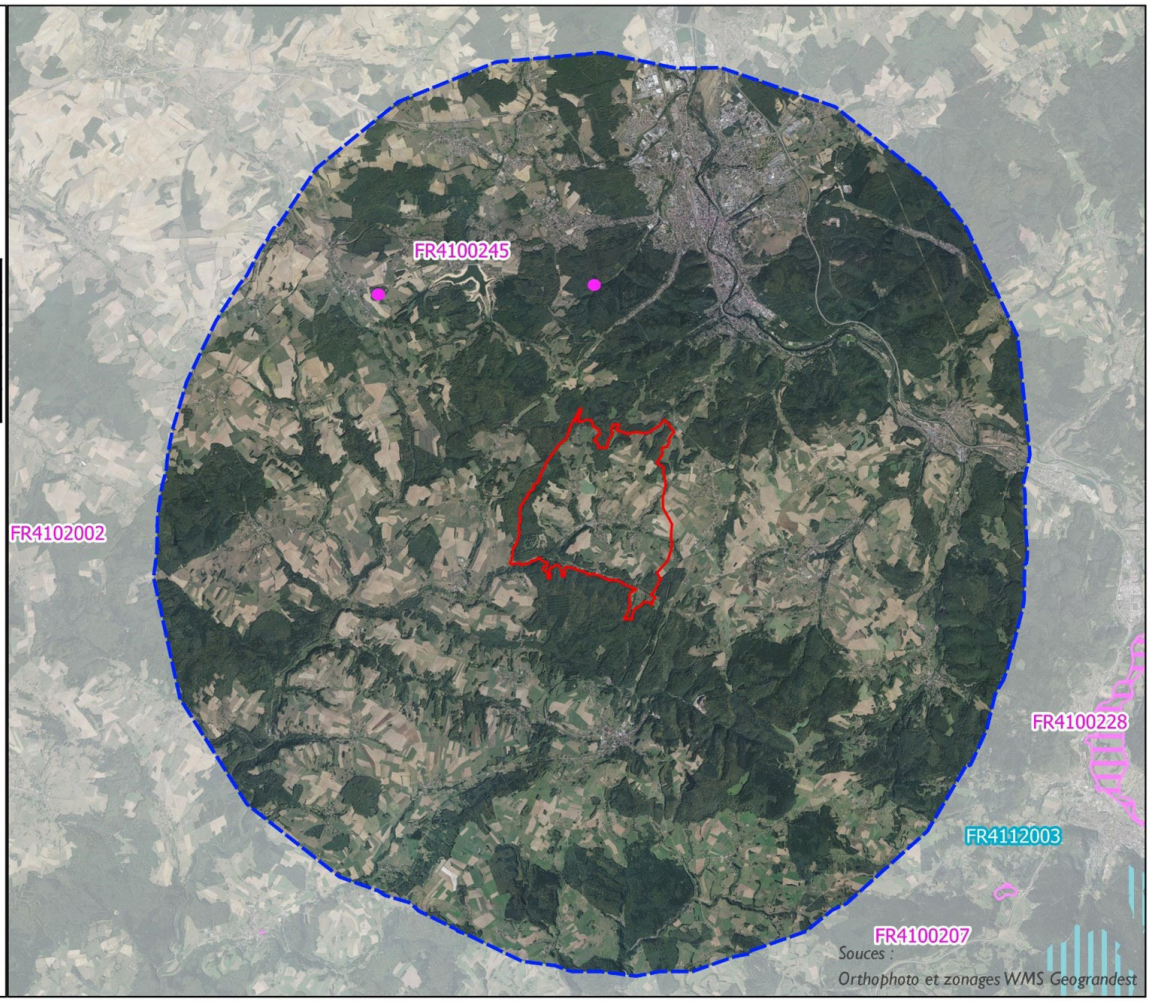
Gestions contractuelles

Natura 2000
directive Habitat (ZSC)

Natura 2000
directive Oiseaux (ZPS)

ID	NOM DU SITE
FR4100228	Confluence Moselle - Moselotte
FR4100207	Etang et tourbière de la Demoiselle
FR4100245	Gîtes chiroptères autour d'Epinal
FR4102002	Gîtes à chiroptères de la Vôge

ID	NOM DU SITE
FR4112003	Massif vosgien



Echelle : 1/130 000

COMMUNE DE URIMENIL

SITES DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Limite communale

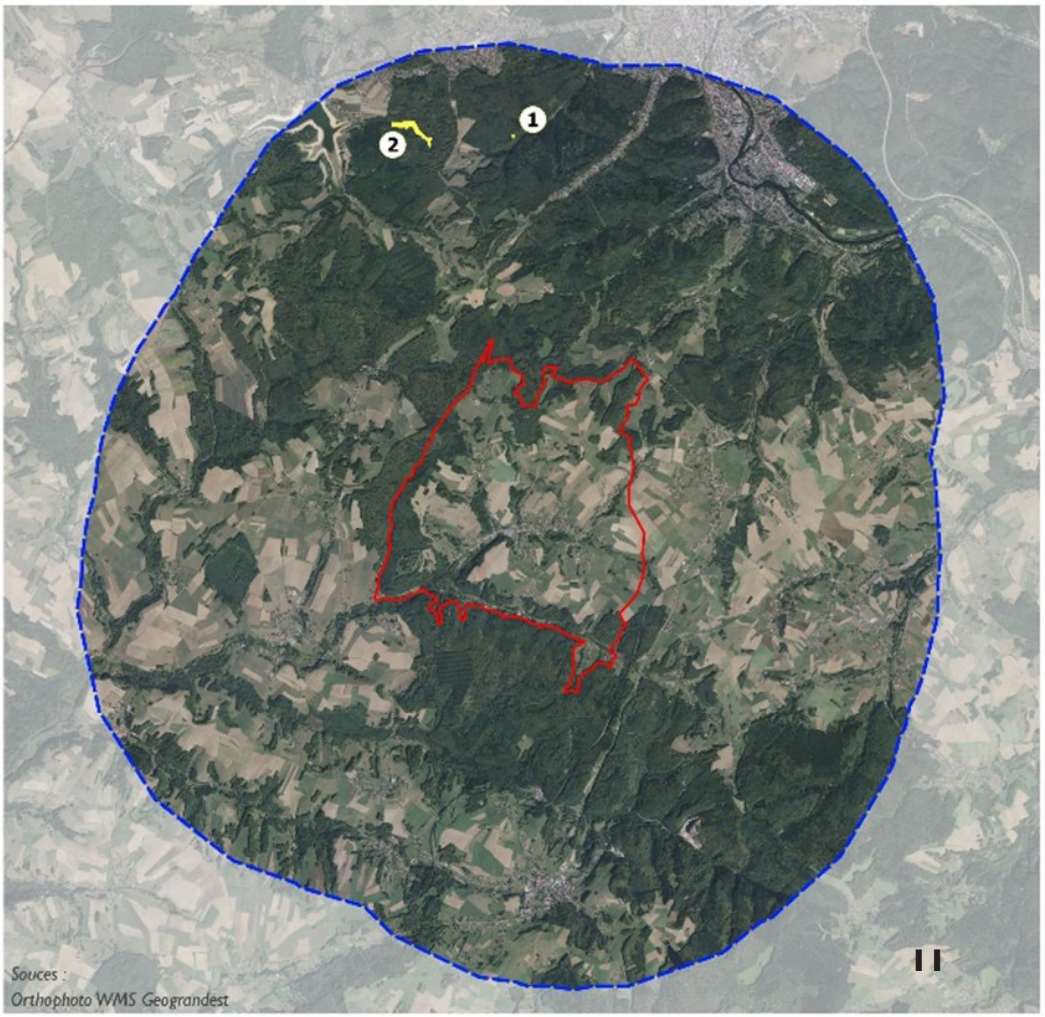
tampon de 5 km autour de la commun

Site acquis par le CEN

N°	ID MNHN	NOM DU SITE
1	FR1506547	POUDRIERE D'OLIMA
2	FR1506450	ETANG DE LA COMTESSE

Terrains acquis du Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine (CENL)

Sur la zone d'étude et dans les 5 km qui l'entourent, se trouvent deux sites acquis



Echelle : 1/90 000

Communes	Sites :	Gestionnaire	Surface (ha)
LES FORGES	Poudrière d'Olima (FR1506547)	CSA	0,17
LES FORGES – SANCHEY	L'étang de la comtesse (FR1506450)	CSA	4,87

Tableau 2 : Terrains acquis des conservatoires d'espaces naturels - Réalisation Écolor

Autres espaces naturels remarquables

L'étang du Bult à Uriménil est classé Espace Naturel Sensible (ENS). Cependant, aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune de URIMENIL.

La commune de URIMENIL ne fait partie d'aucun Parc Naturel.

2.2 DIVERSITÉ DES HABITATS BIOLOGIQUES

Les habitats biologiques de URIMENIL sont variés, malgré la domination surfacique des surfaces agricoles : 36,4 % de prairies et haies ainsi que 18,5% de surfaces cultivées. Ces dernières sont essentiellement dominées par le maïs et le colza (suivant le RPG 2019). D'un point de vue biologique, il s'agit d'un des milieux les plus pauvres en biodiversité.

Les prairies sont assez nombreuses, et occupent presque tout l'espace des vallons. Ces espaces sont pourvus d'une faune et d'une flore généralement communes. De nombreuses haies, vergers et arbres isolés sont néanmoins encore présents, essentiellement en bordure de prairies et de cours d'eau, ainsi qu'aux abords du village.

Le Tableau 2 et la Figure 3 récapitulent l'importance respective des différents types d'occupation du sol, représentés Carte 10.

Plus de 30% de la commune est occupé par la forêt notamment à l'Ouest et au Sud du ban communal.

Autour du village, de nombreux jardins, parcs et vergers entourent les habitations implantées en fond de vallon, formant une ceinture paysagère, véritable transition entre le bourg urbanisé et ses abords plus naturels.

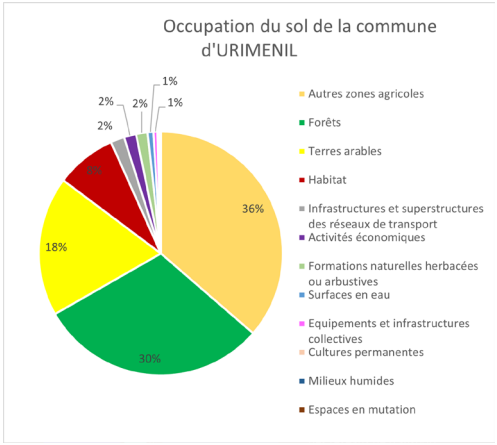
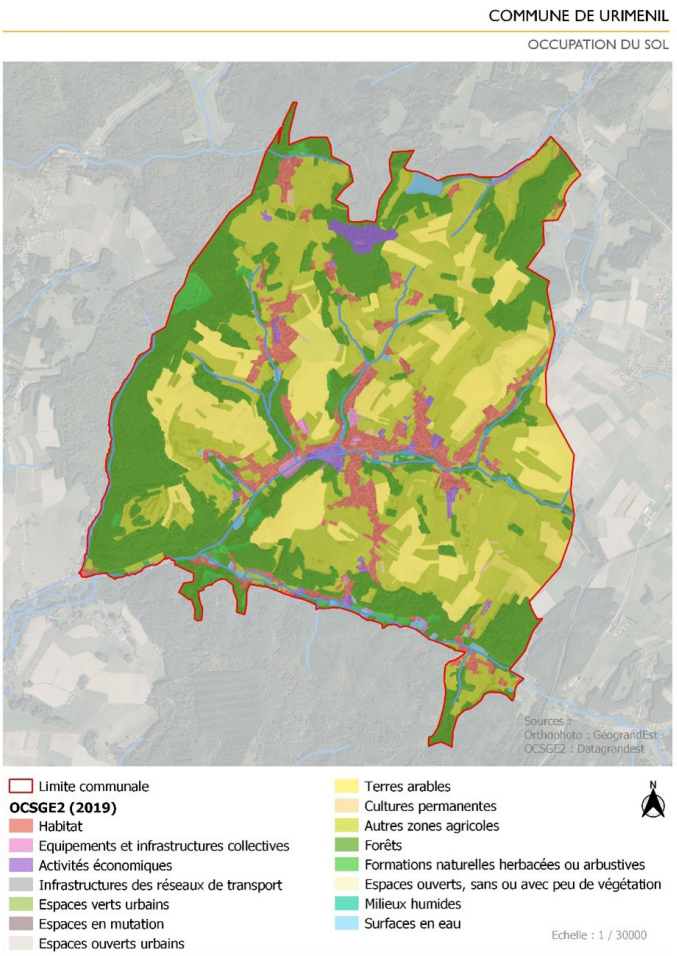


Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol à URIMENIL - Réalisation Écolor



Carte 10 : Occupation du sol de la commune de URIMENIL - Réalisation Écolor

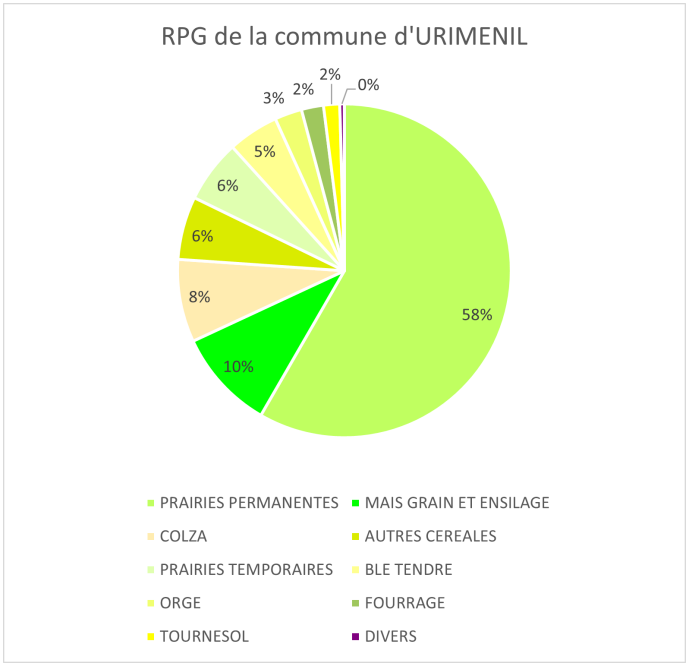


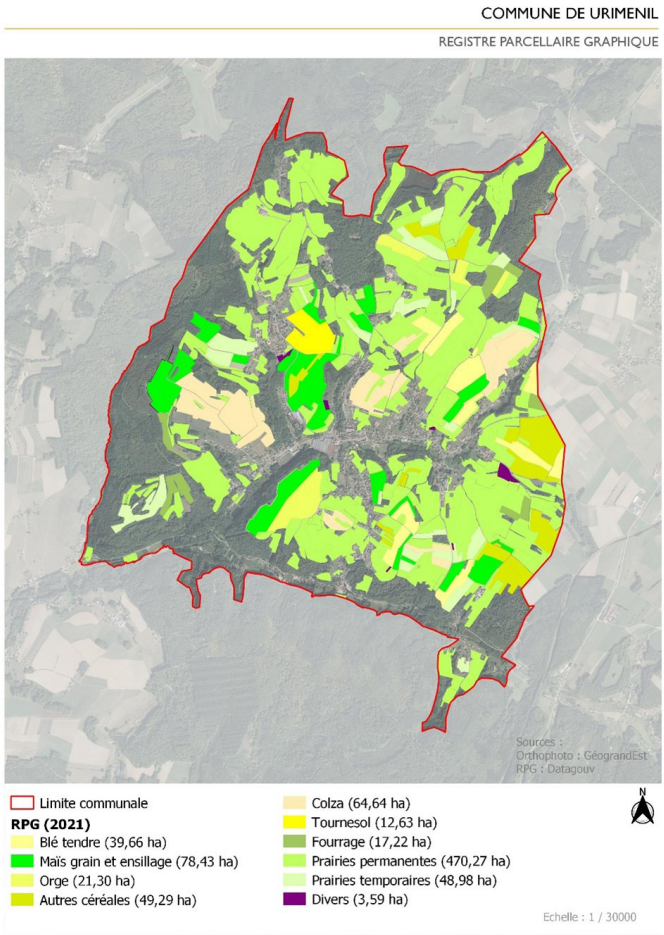
Figure 4 : Répartition de des surfaces agricoles (RPG 2019) à URIMENIL - Réalisation Écolor

Occupation du sol	Surface (ha)	%
Autres zones agricoles	571,91	36,4%
Forêts	477,58	30,4%
Terres arables	291,14	18,5%
Habitat	126,73	8,1%
Infrastructures et superstructures des	28,66	1,8%
Activités économiques	25,42	1,6%
Formations naturelles herbacées ou	23,94	1,5%
Surfaces en eau	11,88	0,8%
Equipements et infrastructures	8,57	0,5%
Cultures permanentes	4,23	0,3%
Milieux humides	1,09	0,1%
Espaces en mutation	1,04	0,1%
Espaces verts urbains	0,62	0,0%
TOTAL	1572,80	

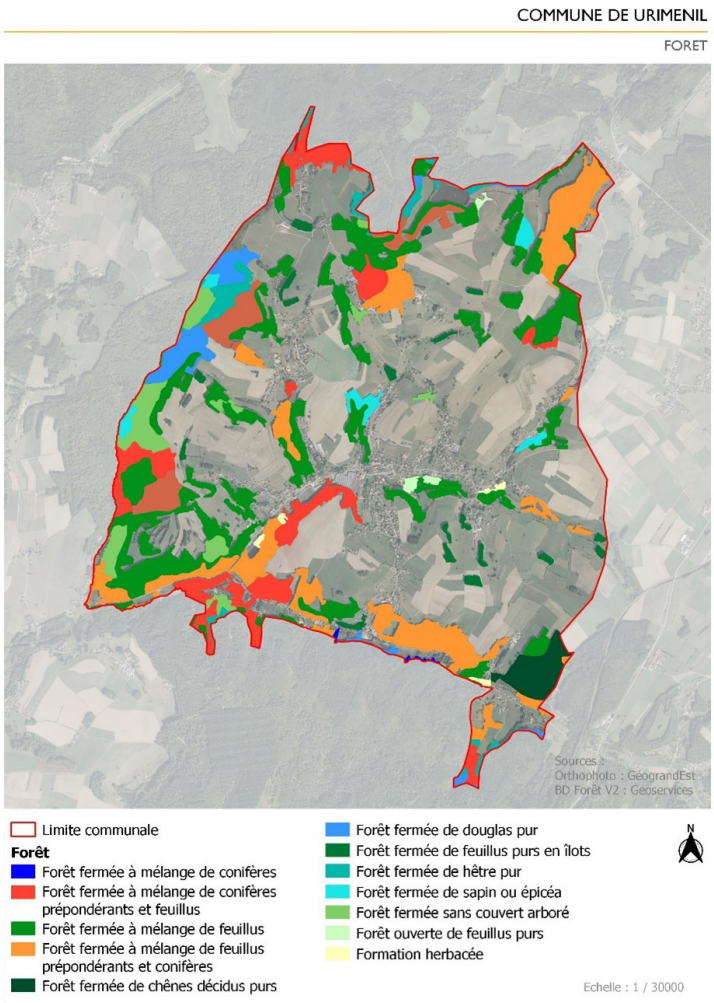
Tableau 3 : surface de l'occupation du sol (OCSGE2 2019) - Réalisation Écolor

RPG (2019)	Surface (ha)	%
PRAIRIES PERMANENTES	470,30	58,3%
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	78,43	9,7%
COLZA	64,64	8,0%
AUTRES CEREALES	49,30	6,1%
PRAIRIES TEMPORAIRES	48,98	6,1%
BLE TENDRE	39,65	4,9%
ORGE	21,30	2,6%
FOURRAGE	17,23	2,1%
TOURNESOL	12,63	1,6%
DIVERS	3,59	0,4%
TOTAL	806,04	

Tableau 4 : Répartition des surfaces agricoles (RPG 2019) à URIMENIL - Réalisation Écolor



Carte 26 : Registre Parcellaire Graphique de la commune de URIMENIL - Réalisation Écolor



Carte 12 : Les forêts de la commune de URIMENIL - Réalisation Écolor

2.3 ZONES HUMIDES

Définition

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 (JORF n° 0159), modifié par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009 (JORF n°0272) définit les zones humides comme suit :

« Un espace peut être considéré comme Zone Humide » dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe et identifiés selon la méthode figurant en annexe au présent arrêté. Le préfet de région peut supprimer de cette liste certains types de sol, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- Sa végétation, si elle existe est caractérisée :

Soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe, complétée, si nécessaire, par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel,

Soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées ''habitats'', caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant en annexe»

Sur critères pédologiques :

« Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante. ».

Sur critères floristiques

« L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de

la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides»

Les sols faisant référence aux zones humides correspondent aux :

- Histosols (sols tourbeux)
- Réductisols (sols à gley) sous réserve que les horizons de gley apparaissent à moins de 50 cm de la surface
- Aux autres sols caractérisés par :
- Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- Des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. ».

Bibliographie de pré-indication

On recense trois sources de données bibliographiques de pré-indications des zones humides, détaillées dans les sous-chapitres suivants.

Zones potentiellement humide (CEREMA)

Source : BRGM : http://www.inondationsnappes.fr

La carte des zones potentiellement humide a été réalisée par le CEREMA Est pour la DREAL Grand Est sur l'emprise de l'ex-région Lorraine. Elle résulte d'un travail de modélisation au 1/25 000ème par superposition de 8 masques, pondérés entre 1 et 3 selon l'échelle et la pertinence des données utilisées : topographie, cartes d'Etat-Major, hydrographie, inondations, remontée de nappe, indice de développement et de persistance des réseaux, pédologie, géologie. L'échelle de ces données varient entre 1/25 000 et 1/250 000ème (sauf pour la carte géologique au 1/1000000ème). La carte des zones potentiellement humides présente un découpage régional final en trois types de zones : zones à potentiel humide faible, moyen ou fort.

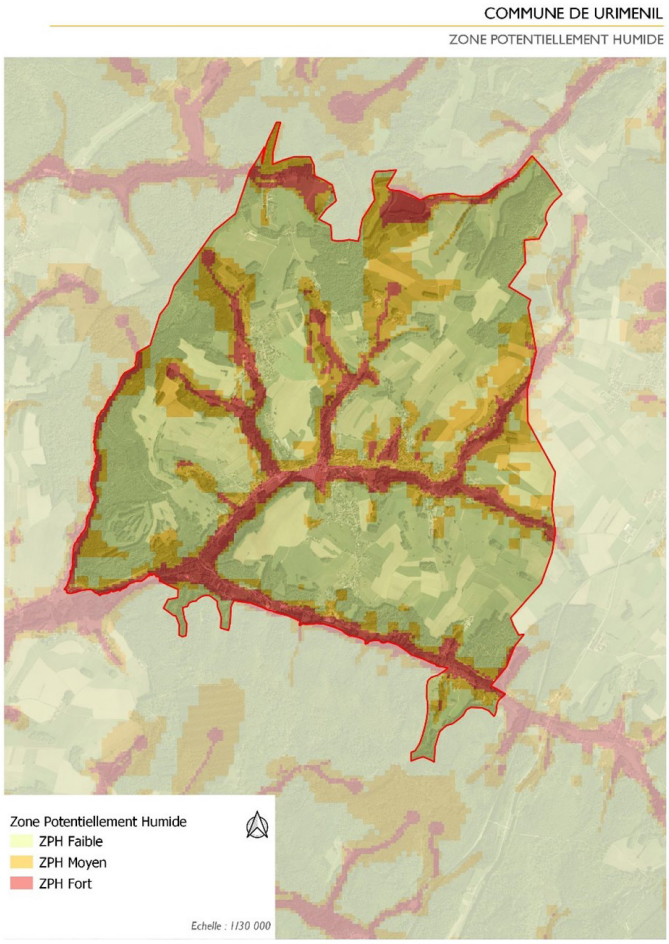
Les différents cours d'eau sont concernés par cette cartographie de pré-indication de zones humides.

Milieux potentiellement humides (Agrocampus)

Source : http://geowww.agrocampus-ouest.fr/web/?p=1538

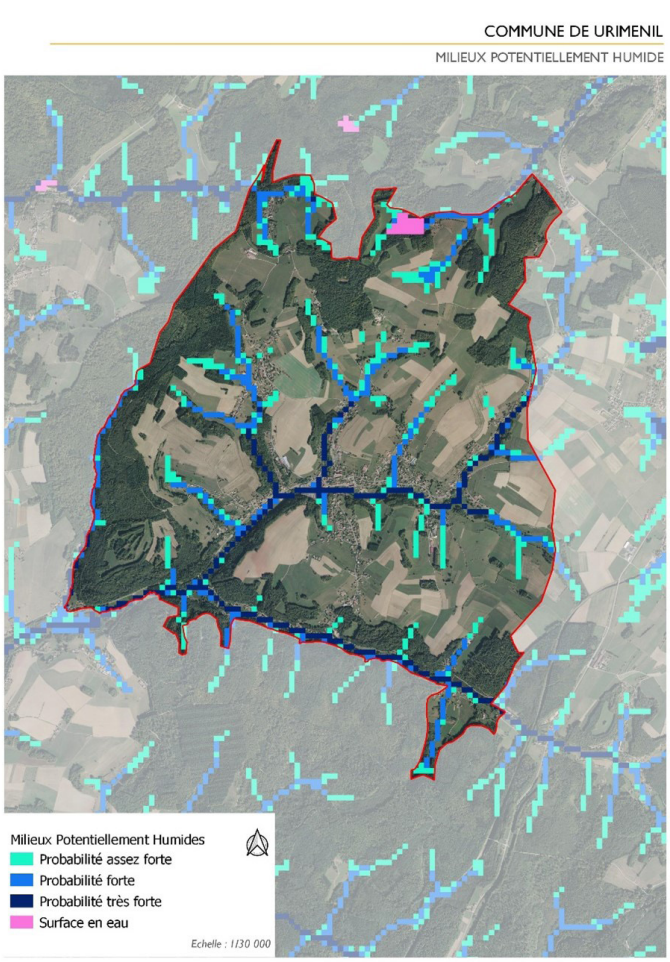
La cartographie des milieux potentiellement humides établie par l'INRA et Agro Campus Ouest est figurée ci-dessous et peut servir de base des milieux potentiellement humides. Cette carte permet de mettre en avant l'engorgement ou l'accumulation des eaux de ruissellement pour les vallons secondaires.

URIMENIL est concerné par cette cartographie de milieu potentiellement humide.



Carte 13 : Zones potentiellement humides - Réalisation Écolor

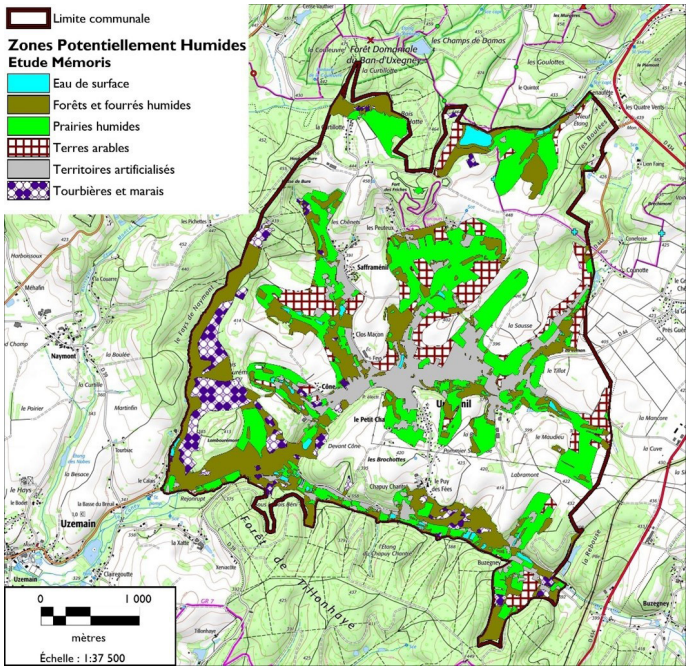
De plus, une étude d'identification des zones humides est en cours à l'échelle de la Ca d'Épinal.



Carte 14 : Milieux potentiellement humides - Réalisation Écolor

Zones à dominantes humides (Etude MEMORIS)

- Les principes de cette étude reposent sur les fondamentaux suivants :
- Utilisation d'une méthodologie homogène sur l'ensemble du territoire : photo-interprétation à partir d'orthophotographies associées à l'utilisation d'images satellites ainsi qu'à d'autres données auxiliaires
- La plus grande exhaustivité et précision possible (ce fondamental est relatif au référentiel de l'étude)
- Situation générale de référence des Zones potentiellement Humides existantes, création d'un « Etat zéro » pour des études ultérieures concernant l'évolution des ZH
- Rôle d'appui de la donnée finale à des travaux de terrain plus détaillés.



Carte 15 : Etude mémoris - Réalisation Écolor

2.4 FAUNE ET FLORE LOCALE

Les informations disponibles sur la commune de URIMENIL proviennent des bases de données participatives de l'Office des Données Naturalistes du Grand Est, des données de l'Inventaire national du patrimoine naturel, ainsi que de données internes du bureau d'étude Ecolor.

Le Tableau ci-dessous présente les espèces les plus remarquables connues.

Nom français	Protection France	Natura 2000	Liste rouge France	Cote ZNIEFF
Alouette des champs (Alauda arvensis)	-	X	NT	-
Bondrée apivore (Pernis apivorus)	x	x	LC	3
Bruant jaune (Emberiza citrinella)	x	-	VU	3
Chevalier culblanc (Tringa ochropus)	x	-	LC	-
Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)	x	-	NT	-
Faucon hobereau (Falco subbuteo)	x	-	LC	2
Fauvette grisette (Sylvia communis)	X	-	LC	-
Fuligule morillon (Aythya fuligula)	-	-	LC	3
Grande Aigrette (Casmerodius albus)	x	x	NT	1
Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)	x	-	NT	-
Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)	x	-	VU	3
Milan noir (Milvus migrans)	x	x	LC	3
Milan royal (Milvus milvus)	x	x	VU	2
Pic mar (Dendrocopos medius)	x	x	LC	3
Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)	x	x	NT	3
Pigeon colombin(Columba oenas)	-	X	LC	3
Tarier pâtre (Saxicola rubicola)	X	-	NT	3

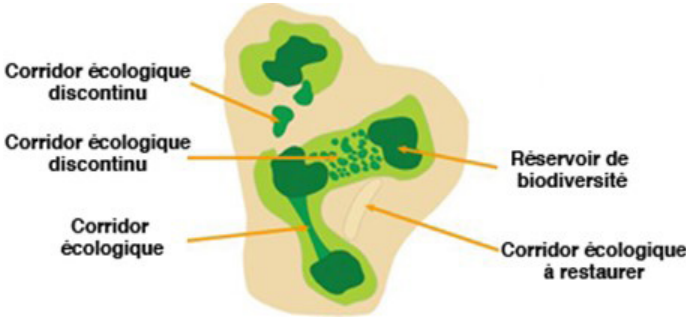
Tableau 5 : Inventaire Faune - Réalisation Écolor

2.5 LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Si la notion de Trame verte et bleue a pris son essor à partir de 2007, dans la foulée des lois dites « Grenelle », la notion de « continuités écologiques » est bien plus ancienne. Cette notion s'impose peu à peu comme un thème majeur dans tous les sujets ayant trait à la biodiversité.

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.



Les notions de Trame Verte et Bleue, réservoirs et corridors sont définis par un décret ministériel du 27 décembre 2012 :

- La Trame verte et bleue est « un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques » ;
- Les réservoirs de biodiversité sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ». Les espaces naturels remarquables (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) font partie de ces réservoirs biologiques ;
- Les corridors écologiques « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité ». Ils peuvent être linéaires, en « pas japonais », continus ou discontinus.

Les objectifs fixés par la loi « Grenelle 1 » à la Trame Verte et Bleue sont de diminuer la fragmentation des espaces naturels, relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité, faciliter les échanges génétiques, améliorer la qualité et la diversité des paysages et contribuer à la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux de surface.

La Trame Verte et Bleue est une notion bien étudiée par les chercheurs, mais c'est également un outil d'aménagement du territoire qui prend corps progressivement, à différentes échelles du territoire :

- **A l'échelle européenne** : le réseau Natura 2000 est une préfiguration de cette démarche, qui vise à constituer un réseau de sites naturels remarquables à l'échelle du continent ;
- **A l'échelle française** : un décret du 27 décembre 2012 fixe la portée et les modalités d'élaboration de la Trame Verte et Bleue en France, avec notamment la définition de grandes continuités écologiques nationales. D'autre part, la traduction de la Trame Verte et Bleue dans le territoire passera par l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE) ;
- **A l'échelle régionale** : le SRCE de Lorraine (document cadre réalisé en co-pilotage Etat/Région) définit les réseaux écologiques régionaux, leurs fonctionnalités et propose des actions pour préserver les continuités et les remettre en état.

Pourquoi préserver les continuités écologiques ?

La Trame verte et bleue a pour objectif la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité. Dans un monde en changement permanent et rapide, il faut favoriser la libre expression des capacités d'adaptation des espèces animales et végétales et des écosystèmes. Il faut pour cela prendre en compte les effets positifs des activités humaines, dont de nombreuses activités agricoles. Il faut aussi limiter ou supprimer les freins et barrières d'origine humaine comme les infrastructures de transport.

Les continuités écologiques améliorent la qualité écologique des milieux et garantissent la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages. Les objectifs sont multiples : l'adaptation aux changements climatiques, le brassage des gènes nécessaires à la bonne santé des populations, les migrations saisonnières ou journalières, la réalisation de toutes les phases du cycle de vie (nourrissage, reproduction, élevage des jeunes, etc.), et plus généralement au maintien des habitats naturels.

Quelques définitions

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. D'après le centre de ressources Trame verte et bleue (www.trameverteetbleue.fr), c'est un réseau écologique constitué de quatre éléments principaux :

- Les continuités écologiques : les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;

- Les réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement). Les ZNIEFF de type 1 et les sites Natura 2000 font partie des réservoirs de biodiversité ;

- Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement) ;

- Les cours d'eau et zones humides : les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement). Les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

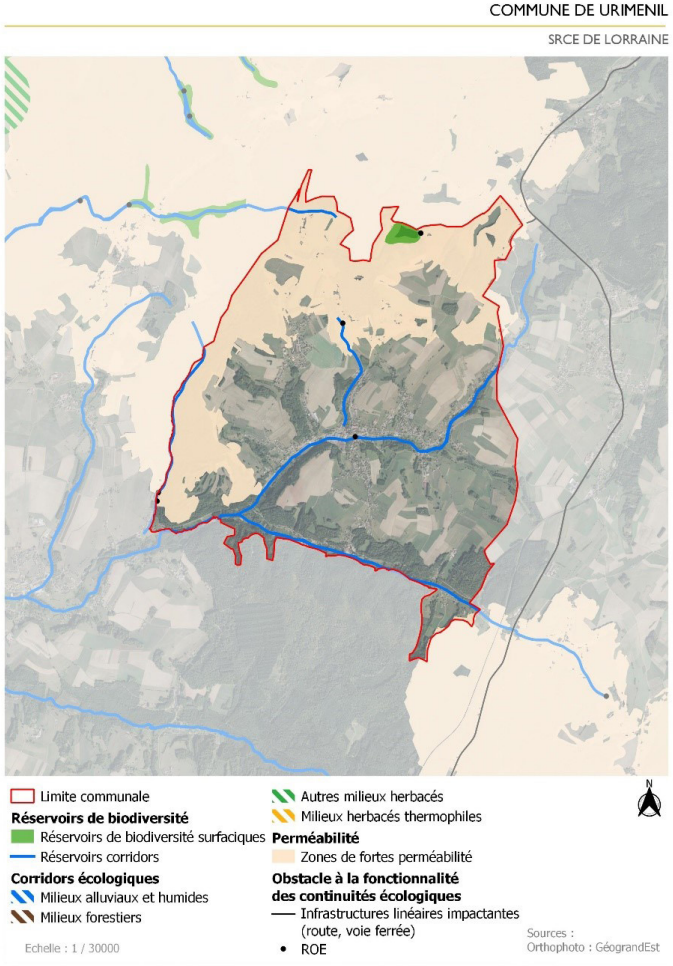
A l'échelle régionale : le SRCE de Lorraine

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Lorraine a été approuvé en novembre 2015.

Plusieurs réservoirs de biodiversité sont présents sur la commune de URIMENIL : tout d'abord un réservoir de biodiversité surfacique (l'étang de Bult qui est également une ZNIEFF de type 1) et des linéaires (ruisseau sur la commune).

Aucun corridor écologique n'est présent sur le ban communal.

Les zones de forte perméabilité sont des ensembles de milieux favorables à différents groupes d'espèce et à leurs déplacements. Elles sont présentes au Nord et à l'Ouest du ban communal.



Carte 16 : Extrait de la carte du SRCE de Lorraine - Réalisation Écolor

A l'échelle régionale : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité Des Territoires)

« Outil d'aménagement du territoire instauré par la loi NOTRe (2015), le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) définit sur le territoire régional les orientations stratégiques à la fois en matière d'aménagement du territoire, de transports et mobilité, de climat, de qualité de l'air, d'énergie, de biodiversité, d'eau, ou encore de gestion des déchets, etc.

Le SRADDET de la région Grand Est a été approuvé par arrêté du 24 Janvier 2020.

Il comporte 30 objectifs articulés principalement autour de deux axes de travail :

- Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires,
- Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté.

Le tableau ci-après reprend certains des objectifs de l'Axe 1 :

Objectifs
Objectif 6 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et des paysages • **Atteindre 2% du territoire en espaces protégés en 2030 ;** • **Zéro perte nette de surfaces en zones humides et en haies**
Objectif 7 : Préserver et reconquérir la trame verte et bleue • **Restaurer 3% des continuités écologiques par an ;** • **100 % des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques.**
Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité • **Maintenir et valoriser les prairies.**
Objectif 11 : Économiser le foncier naturel, agricole et forestier • **Réduire la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières de 50% d'ici 2030 et tendre vers 75% d'ici 2050.**

Tableau 6 : Objectifs Axe 1 SRADDET - Réalisation Écolor

A l'échelle locale : le SCoT des Vosges centrales

Le SCoT des Vosges centrales engage le territoire dans la préservation des continuités écologiques.

Il reprend les informations du SRCE Lorraine et identifie Uriménil comme un corridor de milieux ouverts en bon état fonctionnel, et la Vallée du ruisseau de Calais comme Réservoir de biodiversité et corridor de milieux aquatiques en bon état fonctionnel.

« Les réservoirs d'intérêt régional sont les ensembles continus d'espaces naturels issus des sélections via la trame verte et bleue du SRCE, via les sites Natura 2000 et via les ZNIEFF 1 ainsi que les zones humides remarquables et les tourbières. Les réservoirs d'intérêt intercommunal correspondent à tous les autres. Les corridors écologiques d'intérêt régional sont ceux qui relient au moins un réservoir d'intérêt régional avec un autre réservoir. Ceux d'intérêt intercommunal sont les corridors qui relient entre eux deux réservoirs d'intérêt intercommunal. »

Les réservoirs d'intérêt SCOT présents sur le ban communal font parties de la sous trame des milieux prairiaux de transition, des milieux forestiers et humides.

Un corridor écologique d'intérêt SCOT des Vosges centrales se situe en limite Ouest de la commune.

La Trame Verte et Bleue de la commune d'Uriménil

La commune présente différents continuums écologiques. Il s'agit d'ensembles de milieux relativement favorables à des groupes d'espèce donnés.

En déclinaison des orientations nationales pour la Trame Verte et Bleue, 3 sous-trames, ou continuums, ont été définies à l'échelle de la commune de URIMENIL :

- Le continuum aquatique et zones humides ;
- Le continuum des milieux ouverts ;
- Le continuum des milieux forestiers.

Le continuum aquatique est représenté par les différents cours d'eau dont le Côney ainsi que les ruisseaux présents sur le ban communal.

Le continuum des milieux ouverts comprend les milieux prairiaux qui sont bien représentés sur la commune. Peu de vergers ceinturent le village. Ces milieux traditionnels constituent des milieux de vie importants pour la nature ordinaire face à l'intensification agricole à l'œuvre. D'autre part, une faune remarquable peut s'y trouver, notamment dans les vergers (Pie-grièche écorcheur ou Tarier pâtre etc.).

Le continuum des milieux forestiers est très présent sur le territoire communal. Les boisements et bosquets de feuillus accueillent de nombreuses espèces, comme le Pic épeiche et le Pic noir. La présence de vieux arbres et d'arbres morts sont favorables pour les espèces cavernicoles ou xylophages.

Les corridors écologiques

Les corridors aquatiques présents dans la commune correspondent aux cours d'eau et ruisseaux. Il s'agit de corridors d'importance locale, non indiqués dans la Trame Verte et Bleue du SCoT des Vosges centrales.

Les corridors boisés sont très présents sur la commune et encerclent le ban communal.

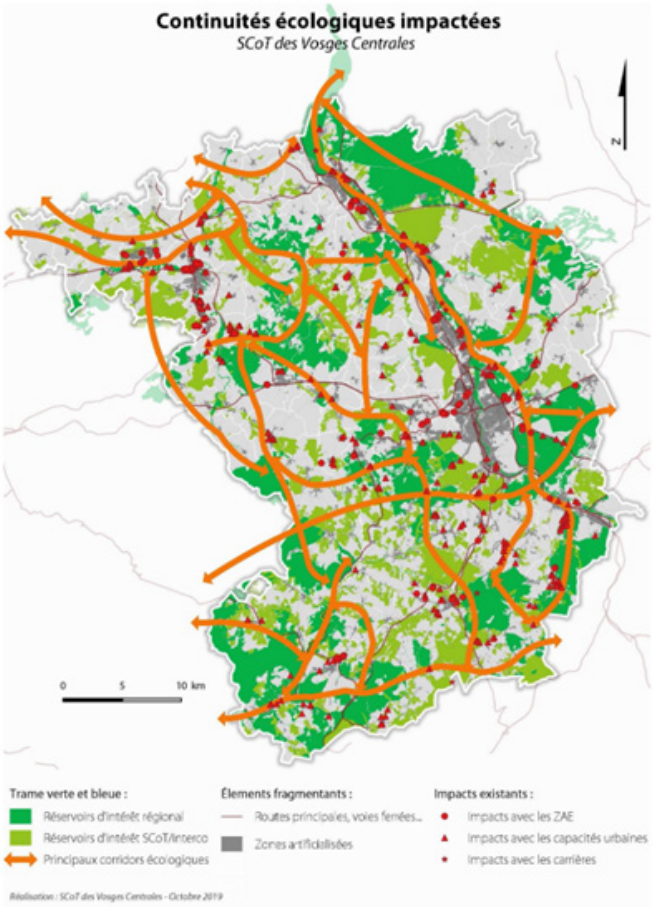
Les corridors des milieux ouverts correspondent à des grands ensembles de prairies et de vergers présentant une continuité avec le reste du territoire communal et extra-communal.

Les obstacles et les ruptures de continuités

Il existe peu de ruptures écologiques majeures dans le territoire de URIMENIL. Les routes qui desservent la commune sont assez peu passantes pour permettre les déplacements de la faune de part et d'autre, malgré une certaine mortalité.

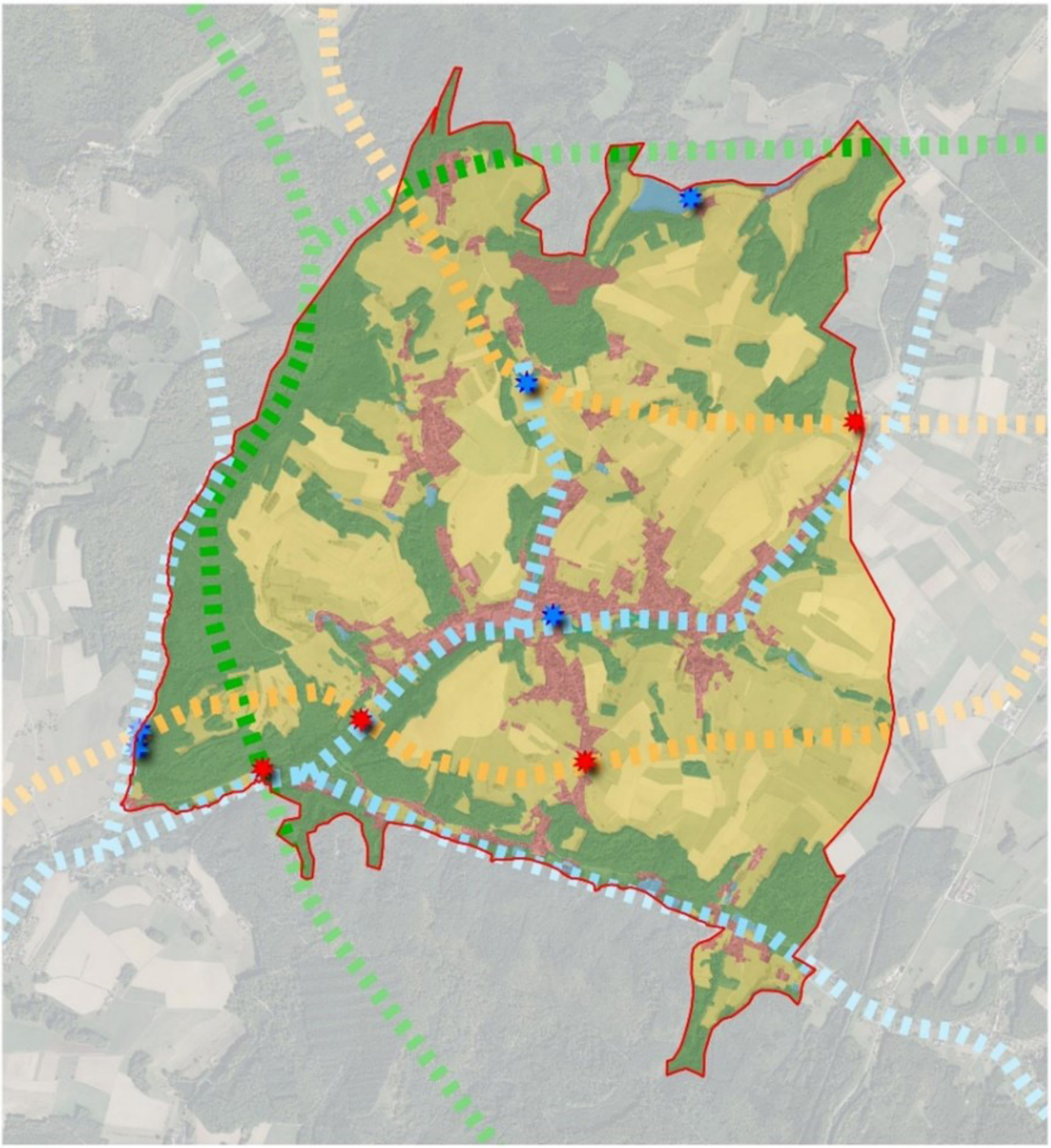
La zone urbanisée de URIMENIL constitue également un obstacle aux déplacements locaux de la faune terrestre, même si la plupart de ces déplacements s'effectuent en milieu ouvert ou en lisière, par les vallons.

Enfin, les parcelles de grandes cultures constituent des espaces inhospitaliers pour la plupart des espèces de faune et de flore. Lorsqu'il s'agit de grandes parcelles d'un seul tenant, elles peuvent constituer de réels obstacles pour des espèces de milieux ouverts aux faibles capacités de déplacements, ou constituer des zones de risque pour d'autres espèces, qui seront davantage soumises à la prédation dans ces espaces sans abris. Cette situation s'observe principalement au centre de la commune.



Carte 17 : La Trame Verte et Bleue du SCoT des Vosges centrales - Réalisation Écolor

TRAME VERTE ET BLEUE



Carte 18 : la Trame Verte et Bleue de la commune de URIMENIL - Réalisation Écolor

3 CONTEXTE PAYSAGER



Carte 19 : Carte des Paysages, issue de l'atlas des Paysages Lorrain.

1° LES REGIONS PAYSAGERES DES MASSIFS MONTAGNEUX TRES BOISES

1a - Les Hautes Vosges granitiques
1b - Les bassins de Saint-Dié et de Bruyères
1c - Le Pays de Dabo (Vosges Mosellanes du Sud)
1d - Le Pays de Bitche (Vosges Mosellanes du Nord)
1e - La côte de Gaize de l'Argonne (qui, à échelle réduite, partage la problématique paysagère de la montagne vosgienne)

2° LES REGIONS PAYSAGERES DE TRANSITION ENTRE MONTAGNE ET CÔTES

2a - La Sarre lorraine
2b - Le Pays de Blâmont et de Rambervillers
2c - Le Pays de Hadol/Xertigny
2d - la Vôge

3° LES REGIONS PAYSAGERES DES FRONTS DE COTES ET DES BUTTES-TEMOINS

3a - Le Pays de Neufchâteau, point de rencontre des côtes lorraines
3b - Les Côtes de Meuse
3c - Le Pays de Montmédy structuré par les côtes de Moselle au Nord
3d - Le Xaintois, structuré par les côtes de Moselle au Sud
3e - Les côtes et la vallée de la Moselle de Gorze au Grand Couronné
3f - Les côtes infraliasiques du Pays de Mirecourt et du Pays de Bayon
3g - Les côtes du pays de Sierck

4° LES REGIONS PAYSAGERES DES PLAINES ARGILEUSES ET HUMIDES, RICHES EN GRANDS ETANGS

4a - Le Pays des Étangs (zone des rands étangs au Sud et zone plus banalisée près du bassin houiller)
4b - La plaine de la Seille et de la Nied
4c - Les Woëvres

5° LES REGIONS PAYSAGERES DES PLATEAUX CALCAIRES

5a - Le plateau Barrois et Argonnais
5b - Le plateau de Haye
5c - Le Pays Haut
5d - L'axe Vittel-Epinal

6° LES REGIONS PAYSAGERES DES LARGES VALLEES RURALES

6a - La vallée de la Meuse
6b - La vallée de la Moselle

7° LES REGIONS PAYSAGERES DES POLES DE DEVELOPPEMENT

7a - La conurbation Metz/Thionville et la frange nord du bassin sidérurgique
7b - Le bassin houiller du Warndt et sa proche couronne
7c - Les agglomérations urbaines

Paysages des vallées majeures, qui possèdent une dynamique propre, même lorsqu'elles n'ont pas donné lieu à des régions paysagères de grande ampleur

Paysages de vallées secondaires

Limites des sous-régions paysagères

Limites départementales

RISQUES

4

4.1 RISQUES NATURELS

Risques d'inondation

Le territoire de URIMENIL n'est pas couvert par un Plan de Prévention des Risques Inondation.

Le ban communal ne fait partie d'aucun Atlas des Zones Inondables.

La commune ne présente pas de :

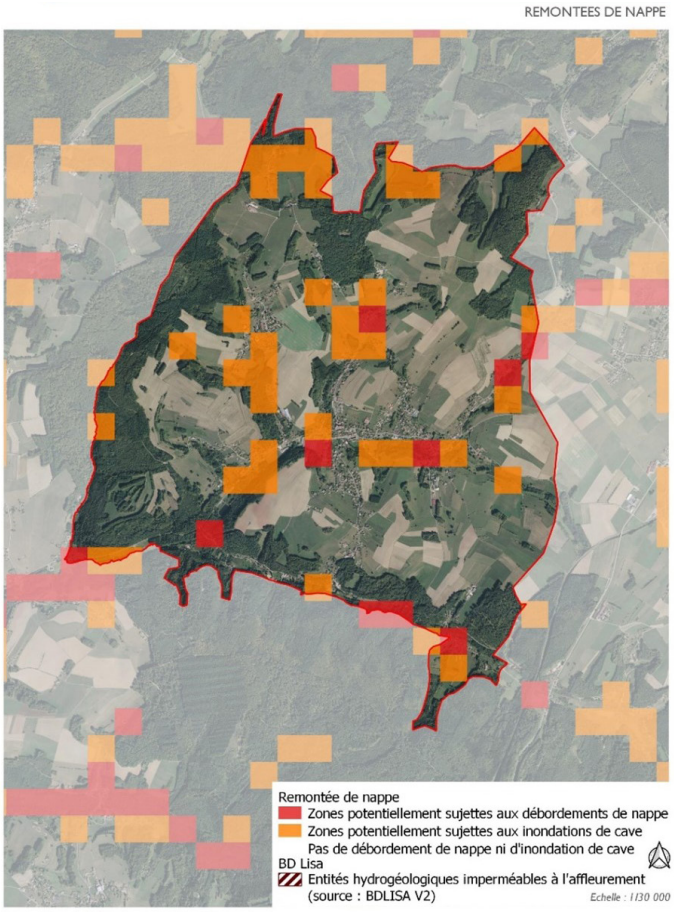
- Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) ;
- Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi) ;
- Programme de Prévention (PAPI).

Remontées de nappes / inondations de caves

La carte des remontées de nappe a pour objectif l'identification et la délimitation des zones sensibles aux inondations par remontée de nappes (pour une période de retour d'environ 100 ans). Les valeurs de débordement potentiel de la cartographie des zones sensibles aux remontées de nappe ont été obtenues, par maille de 250 m, par différence entre les cotes du Modèle Numérique de Terrain24 (RGE ALTI®) moyen agrégé par maille de 250 m et les cotes obtenues, suivant une grille de 250 m par interpolation des points de niveau maximal probable. Au regard des incertitudes liées aux cotes altimétriques, il a été décidé de proposer une représentation en trois classes qui sont :

- « Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est négative ;
- « Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est comprise entre 0 et 5 m ;
- « Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est supérieure à 5 m.

La commune de URIMENIL est sujette aux inondations de cave et légèrement aux débordements de nappe.



Carte 20 : Remontées de nappes / inondations de caves - Réalisation Écolor

Cavités

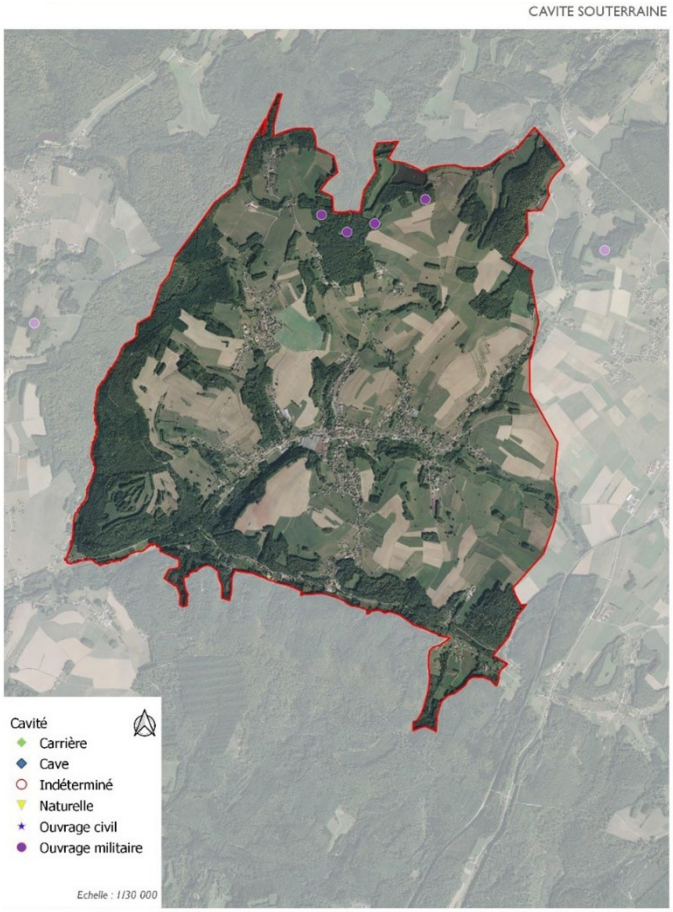
Quatre cavités d'origine militaire sont présentes sur le ban communal de URIMENIL.

Retrait-gonflement des argiles

La commune de URIMENIL est concernée par les aléas de retrait et gonflement des argiles, d'après la cartographie départementale au 1/50 000e du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Ce phénomène ne met pas en danger la sécurité physique des citoyens, mais il est coûteux au titre de l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

De plus, il s'agit également d'un aléa particulier, c'est-à-dire qu'il ne conduit jamais à une interdiction de construire, mais à des prescriptions constructibles applicables principalement aux projets nouveaux. La présence de cet aléa sur la commune de URIMENIL doit donc être évoquée dans le rapport de présentation du PLU.

Le territoire communal est uniquement concerné par des aléas faibles.



Carte 21 : Cavité Souterraine - Réalisation Écolor



Carte 22 : Aléa retrait-gonflement des argiles - Réalisation Écolor

Qu'est-ce que le phénomène de retrait-gonflement des argiles ?

En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité.

En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. La tranche la plus superficielle de sol, sur 1 à 2 mètres de profondeur, est alors soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles, qui se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures, classiquement observées dans les fonds de mares qui s'assèchent. L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants. Par ailleurs, la présence de drains et surtout d'arbres (dont les racines pompent l'eau du sol jusqu'à 3 voire 5 mètres de profondeur) accentue l'ampleur du phénomène en augmentant l'épaisseur de sol asséché.

Le sol situé sous une maison est protégé de l'évaporation en période estivale et il se maintient dans un équilibre hydrique qui varie peu au cours de l'année. De fortes différences de teneur en eau vont donc apparaître dans le sol au droit des façades, au niveau de la zone de transition entre le sol exposé à l'évaporation et celui qui en est protégé. Ceci se manifeste par des mouvements différentiels, concentrés à proximité des murs porteurs et particulièrement aux angles de la maison. Ces tassements différentiels sont évidemment amplifiés en cas d'hétérogénéité du sol ou lorsque les fondations présentent des différences d'ancrage d'un point à un autre de la maison (cas des sous-sols partiels notamment, ou des pavillons construits sur terrain en pente).

Ceci se traduit par des fissurations en façade, souvent obliques et passant par les points de faiblesse que constituent les ouvertures. Les désordres se manifestent aussi par des décollements entre éléments jointifs (garages, perrons, terrasses), ainsi que par une distorsion des portes et fenêtres, une dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, la rupture de canalisations enterrées (ce qui vient aggraver les désordres car les fuites d'eau qui en résultent provoquent des gonflements localisés).

Potentiel radon

L'arrêté du 27 juin 2018 porte délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube).

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).

La commune de URIMENIL est une commune à potentiel de catégorie 1. Les communes limitrophes se situent en potentiel de catégorie 3.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles…).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.



Carte 23 : Potentiel Radon - Réalisation Écolor

4.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels

Il s'agit des différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (CASIAS).

La commune n'est pas exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués.

8 anciens sites industriels et activités de service se trouvent sur le ban communal :

- LOR8801743 BIHR Frères SA ; SITE AUJOURD'HUI DÉPOLLUÉ
- LOR8802533 Garage Automarket ;
- LOR8802556 Garage Gravier ;
- LOR8803554 ADAM SARL ; CESSATION D'ACTIVITÉ
- LOR8803555 Richard Jean-Pierre ; CESSATION D'ACTIVITÉ
- LOR8803556 Gester GARAGE ;

- LOR8803557 Commune de URIMENIL (dépôt de déchets ménagers) ;
- LOR8803558 Commune de URIMENIL (carrière).

URIMENIL n'est également pas impactée par la réglementation sur les secteurs d'information des sols (SIS).

Installations industrielles et nucléaires

Aucune installation nucléaire n'est présente sur le territoire de URIMENIL.

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat.

4 installations industrielles de type ICPE impactent la commune. Il s'agit d'installation classée non Seveso :

- Station servide poxy, cessation d'activité ;
- Gester Garage ;
- GAEC Les Buissons ;
- BIHR, dépollué.

La commune n'est pas soumise à un PPRT Installations industrielles.

Canalisations de matières dangereuses

Aucune canalisation de matières dangereuses (canalisation de gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) n'est recensée sur la commune.

Catastrophes naturelles

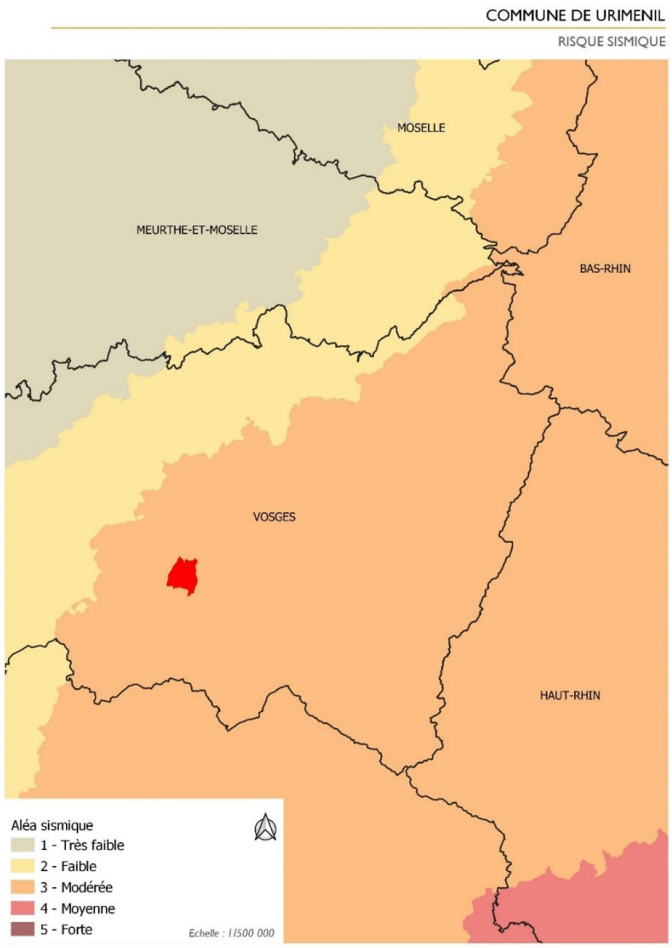
La commune de URIMENIL a fait l'objet de plusieurs arrêtés interministériels reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, à savoir :

Risque sismique

En 2010, l'État a décidé de renforcer davantage la prévention du risque sismique en France.

Des textes relatifs à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite «à risque normal» ont été adoptés. Ils redéfinissent le zonage sismique du territoire français, ce qui a permis de faciliter l'application et l'harmonisation des nouvelles normes européennes de construction parasismique. Les communes françaises répartissent désormais selon l'aléa, à travers tout le territoire national, en cinq zones de sismicité croissante allant de «très faible» à «forte». La nouvelle réglementation parasismique et les nouvelles règles de construction parasismiques sont entrées en vigueur depuis le 1er mai 2011.

En application des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010, la commune de Uriménil est classée en zone de sismicité modérée (zone 3). Dans cette zone, aucune contrainte en matière d'urbanisme ne s'applique.



Carte 24 : Risques sismiques - Réalisation Écolor

	Date de début	Sur le journal officiel du	Nature de l'évènement
NOR19830516	01/04/1983	18/05/1983	Inondations et/ou coulées de boues
INTE9900627A	25/12/1999	30/12/1999	Inondations et/ou coulées de boues
INTE0600952A	02/10/2006	08/12/2006	Inondations et/ou coulées de boues
INTE2014522A	01/01/2019	10/07/2020	Sécheresse
INTE2014522A	01/07/2019	10/07/2020	Sécheresse
IOME2221482A	31/12/2020	04/08/2022	Mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Tableau 7 : Historique des catastrophes - Réalisation Écolor

5 CLIMAT ET ÉNERGIES

5.1 CLIMAT

Les conditions climatiques rencontrées à URIMENIL sont celles du **climat lorrain**, soit un climat de type océanique à influences continentales. Il se traduit par l'existence de **deux saisons pluvio- thermiques contrastées** :

Une saison froide et peu ensoleillée (novembre à mars) avec des températures minimales en janvier ;

Une saison chaude et ensoleillée (avril à octobre) avec des températures maximales en juillet.

Le climat peut être étudié à partir des données climatiques (températures et précipitations) fournies par la **station météorologique de Epinal** (infoclimat.fr).

	Précipitations (en mm)	Températures Moyennes (en °C)	Températures Minimales (en °C)	Températures Maximales (en °C)
Janvier	**70,8**	**1,6**	**-1,4**	**4,6**
Février	**71,3**	**2,9**	**- 0,8**	**6,7**
Mars	**73,5**	**6,0**	**1,4**	**10,6**
Avril	**62,1**	**9,1**	**3,5**	**14,6**
Mai	**82**	**13,4**	**7,7**	**19,1**
Juin	**74,7**	**16,6**	**10,9**	**22,2**
Juillet	**79,8**	**18,6**	**12,8**	**24,4**
Août	**74,7**	**18,4**	**12,5**	**24,2**
Septembre	**85,9**	**14,4**	**9,1**	**19,7**
Octobre	**91,9**	**10,7**	**6,2**	**15,1**
Novembre	**83,5**	**5,4**	**2,2**	**8,7**
Décembre	**92,2**	**2,4**	**-0,3**	**5,1**
TOTAL	**942,4**	**10,0**		

Tableau 8 : Données météorologiques de Epinal sur la période 1981-2010 - Réalisation Écolor

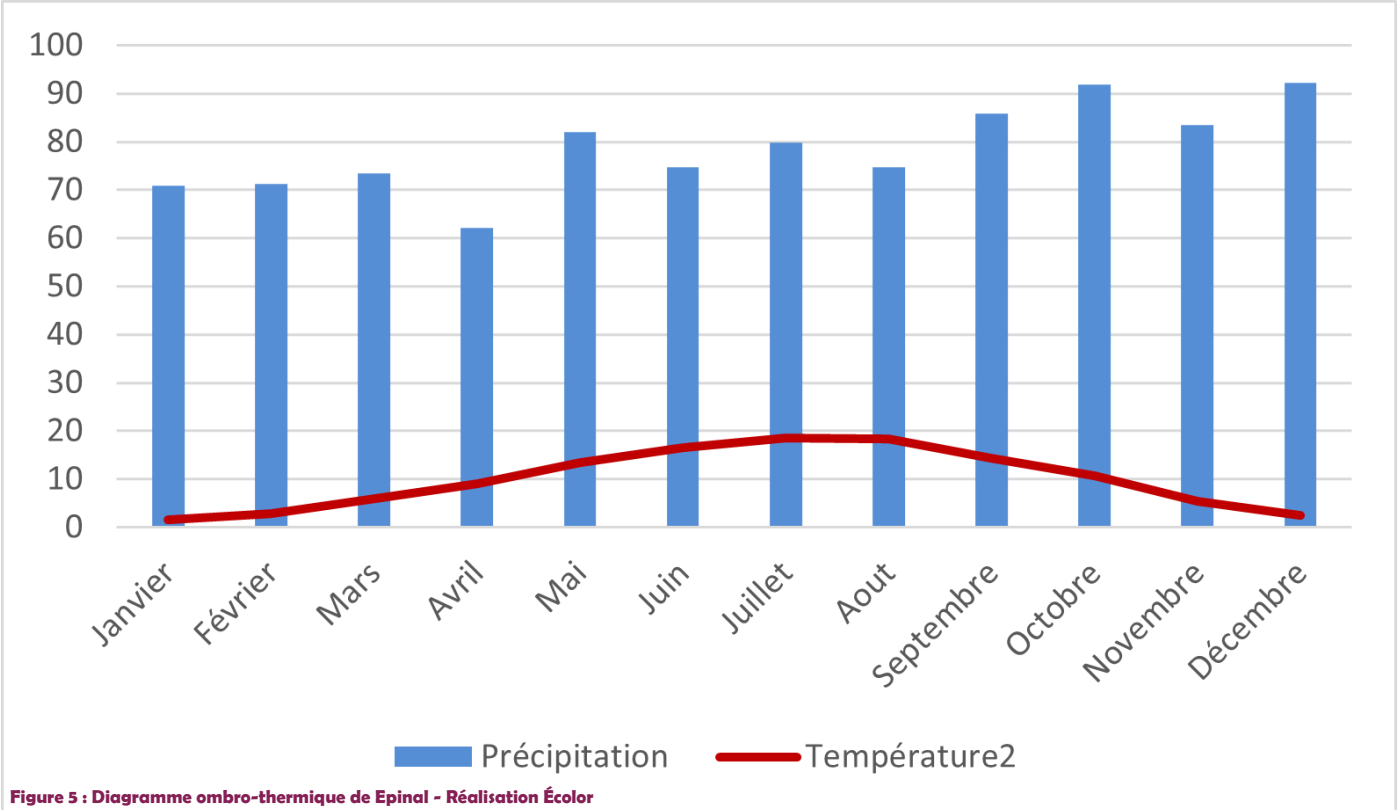


Figure 5 : Diagramme ombro-thermique de Epinal - Réalisation Écolor

5.2 POTENTIEL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

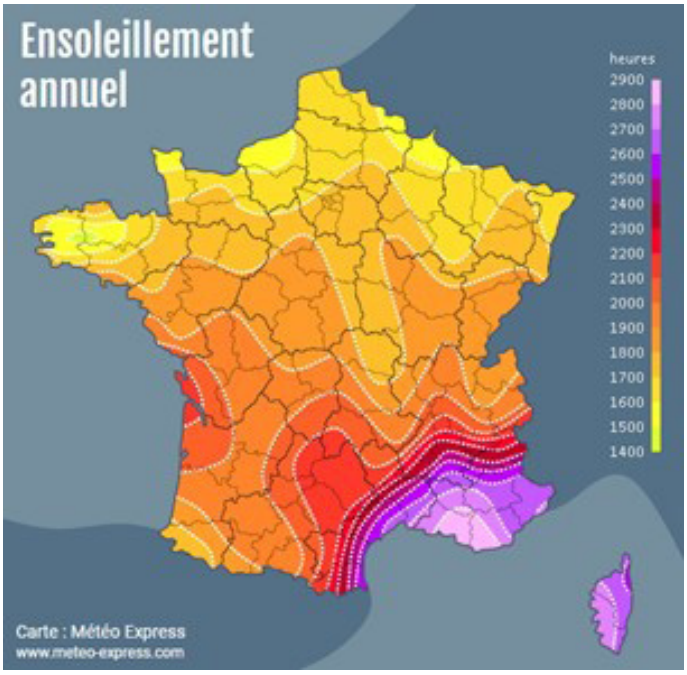
Issues directement de phénomènes naturels, les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme. Elles prennent de multiples formes : force vive de l'eau, énergie du vent, rayonnement solaire, mais aussi géothermie, chaleur du bois. D'un point de vue économique, elles permettent de développer sur le territoire des filières industrielles d'excellence et de créer plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Les principales énergies renouvelables sont l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne, l'énergie de biomasse, l'énergie solaire, la géothermie et les énergies marines.

Il faut noter que l'hydroélectricité produite par pompages et l'énergie issue de la part non biodégradable des déchets urbains incinérés ne sont pas considérées comme de l'énergie renouvelable.

Les énergies décarbonées permettent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance aux énergies fossiles.

On distingue trois types de valorisation des énergies renouvelables : la production d'électricité, la production de chaleur ou de froid, et la production d'énergie pour les transports (biocarburants notamment). En d'autres termes, celles-ci sont utilisées pour produire de l'électricité, de la chaleur ou les deux simultanément (cogénération), ou sous forme de force motrice pour les transports.



Carte 25 : Durée d'ensoleillement - Réalisation Écolor

Dans les Vosges, les énergies renouvelables identifiables sont : éolienne, solaire, géothermique, hydraulique, ainsi que l'énergie issue de la biomasse. On englobe aussi dans les énergies renouvelables les flux de déchets organiques de l'activité économique, qui peuvent donner lieu à une valorisation énergétique : déchets de l'agriculture, de l'exploitation forestière, part fermentescible des déchets industriels et des ordures ménagères.

L'énergie solaire

Contexte régional

L'énergie solaire est utilisée essentiellement pour deux usages : la production d'électricité (énergie solaire photovoltaïque ou énergie solaire thermodynamique) ou la production de chaleur (énergie solaire thermique). L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux qui peuvent être installés sur des bâtiments ou posés sur le sol alors que l'énergie solaire thermodynamique produit de l'électricité via une production de chaleur. L'électricité produite peut être utilisée sur place ou réinjectée dans le réseau de distribution électrique. L'énergie solaire thermique produit de la chaleur qui peut être utilisée pour le chauffage domestique ou la production d'eau chaude sanitaire.

Les Vosges présentent un ensoleillement annuel de 1 750 heures en moyenne. 1m² de capteurs reçoit alors sur sa surface, une quantité d'énergie entre 1 200 et 1400 kWh/m².

Pour une installation de solaire photovoltaïque, on estime qu'un champ de capteurs d'une puissance de 1kW crête produira en moyenne entre 975 et 1050 kWh sur l'année.

Pour une installation de chauffe-eau solaire, une installation correctement dimensionnée assurera un taux de couverture solaire de l'ordre de 50 à 60% des besoins.

Contexte communal

Ces énergies sont utilisables sur la commune de Uriménil

Des panneaux solaires peuvent être perceptibles dans le paysage de la commune.

Ainsi, parmi les constructions les plus récentes, on repère quelques habitations dotées d'installation de systèmes solaires (panneaux solaires ou photovoltaïques) en toiture. Ces dispositifs, pris en compte dès la conception du bâtiment, sont en général bien intégrés dans le volume, l'architecture et l'aspect de l'habitation. Il s'agit d'initiatives privées.

La géothermie

Contexte général

On distingue trois grands types de géothermie, différenciables selon la profondeur, la température ou encore l'utilisation de la ressource de chaleur : la géothermie de très faible à faible énergie (température inférieure à 90 °C), la géothermie de moyenne énergie (température supérieure à 90 °C) et la géothermie de haute énergie (température supérieure à 120 °C).

La profondeur de ces exploitations varie en fonction de la géologie du sous-sol. En effet, sur Terre, la température augmente en moyenne de 30 °C tous les kilomètres (c'est ce qu'on appelle le « gradient géothermique »), mais ce gradient n'est pas identique en tout point du globe et peut varier localement très fortement, atteignant parfois les 100 °C par kilomètre. Plus le gradient sera élevé, moins il faudra creuser pour trouver des températures élevées.

La géothermie de faible énergie concerne le secteur domestique ou industriel et s'applique à utiliser la chaleur ou la douceur du sous-sol pour chauffer, refroidir et produire de l'eau chaude pour des habitations uniques, des immeubles ou encore des bâtiments tertiaires.

À très faible profondeur (inférieure à 200 mètres et environ 20 °C), l'utilisation de pompes à chaleur géothermiques est le meilleur moyen de récupérer cette chaleur et de produire de l'énergie. Dans ce cas, les pompes à chaleur sont reliées à des « sondes » verticales ou à des « échangeurs » horizontaux, qui font circuler en profondeur un liquide caloporteur : celui-ci se réchauffe au contact de la chaleur du sous-sol, et se refroidit dans la pompe à chaleur, par un système de compresseur/détendeur, pour céder ses calories au milieu que l'on souhaite réchauffer, par exemple de l'eau chaude domestique ou un circuit de chauffage.

Cette géothermie de proche surface est la plus développée en France, car elle est la moins coûteuse et la plus facile à mettre en place. Elle est également la moins risquée, car les sondes géothermales et les échangeurs horizontaux fonctionnent en boucles fermées : le fluide caloporteur n'entre jamais en contact avec le milieu extérieur et réalise toujours le même circuit. Il s'agit ici d'un échange de chaleur, par diffusion thermique uniquement.

La géothermie de moyenne énergie concerne des projets plus profonds et des températures généralement supérieures à 90 °C. Le but de cette géothermie est d'utiliser la forte température des profondeurs pour produire de la chaleur, ou de l'électricité (dans une moindre mesure), voire les deux en même temps. Les usages principaux de ce type de géothermie sont industriels et comprennent l'extraction de produits chimiques, le séchage de produits industriels ou encore la récupération de métaux.

La géothermie de haute énergie cherche quant à elle à capter l'eau à des températures supérieures à 120 °C, sous forme de vapeur, qui servira à produire de l'électricité grâce à des turbines. Ce type de géothermie est développé dans des contextes géologiques spécifiques, impliquant la présence de corps chauds apportant la source de chaleur : il peut s'agir de la proximité du manteau terrestre ou de corps magmatiques, comme on peut en trouver par exemple en Guadeloupe, sur le site de Bouillante.

Contexte local

Il existe plusieurs installation de géothermie, horizontale et verticale, chez des particuliers. On notera cependant que le village, et globalement la commune, se situe dans un secteur à faible potentiel de la ressource.